

COMMUNE D'OVENG : AVIS DE CONSULTATION

N°001/DC/RS/DDL/C.OVISG/CIPM-0V/F /2021 DU 10/02/2021 POUR L'EQUIPEMENT EN MATERIEL MEDICAL AU CENTRE DE SANTE INTEGRE DE OVENG3, DANS LA COMMUNE D'OVENG, DEPARTEMENT DU D J A ET LOBO, REGION DU SUD.

[Télécharger le DAO](#)

1. Objet

Dans le cadre de l'exécution du Budget d'Investissement Public, Le Maire de la Commune d'OVENG, Autorité Contractante lance pour le compte du ministère de la santé public, un avis à consultation pour procéder à l'équipement en matériel médical au Centre de Santé Intégré de MEDJENG dans la Commune d'Oveng, département du Dja et Lobo, région du Sud.

2. Consistance des prestations

N/A

3. Coût prévisionnel

Le coût prévisionnel et le montant de la caution sont contenus dans le tableau ci-dessus

Lot Unique: Equipement en matériel médical au CSI de MEDJENG

dans la Commune d'OVENG.

Montant : 8 000 000

Cautions : 160 000

4. Délai de livraison

Le délai maximum prévu par le MO pour la réalisation de la fourniture objet de la présente demande de cotation est de (02) mois.

5. Participation et origine

La participation à cette consultation est ouverte aux Entreprises de droit camerounais ayant une expérience avérée dans le domaine.

6. Financement

La Fourniture des objets de la présente consultation est financée par : Le Budget d'Investissements Publics, Exercice 2021.

7. Acquisition du dossier

Le dossier de consultation peut être retiré à la Commune d'Oveng contre présentation d'une quittance non remboursable d'un montant de vingt mille francs (20 000) Payable à la recette municipale de la Commune d'OVENG.

8. Remise des offres

Chaque offre, rédigée en français ou en anglais en sept (07) exemplaires dont un original et six (06) copies marqués comme tels, devra parvenir à la Commune d'OVENG au plus tard le 11/03/2021 à 12 Heures locale sous pli fermé. Au-delà de cette heure, aucune offre ne sera acceptée. Aucune offre régulièrement déposée ne peut être ni modifiée, ni retirée et devra porter la mention :

**AVIS CONSULTATION N°02/DC/RS/DDL/C.OV/CIPM-OV/2021
DU10/02/2021 POUR L'EQUIPEMENT EN MATERIEL MEDICAL AU CENTRE
DE SANTE INTEGRE DE MEDJENG , DANS LA COMMUNE D'OVENG**

**,DEPARTEMENT DU DJA ET LOBO, REGION DU SUD.
« À N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT »**

9. Recevabilité des offres

Les Offres devront être accompagnées chacune d'une caution de soumission de cent soixante mille francs CFA (160 000 F CFA) délivré par un établissement bancaire agréé par le Ministère des Finances. La Validité de cette caution devrait être de quatre-vingt-dix (90) jours, pour compter de la date de dépôt des offres.

Sous peine de rejet, les pièces administratives requises devront être impérativement produites en originales ou en copies certifiées conformes par le service émetteur, conformément au listing prévu à l'article 3 du présent Règlement de Demande de cotation. Elles devront obligatoirement être datées de moins de trois (03) mois

Toute offre non conforme aux prescriptions du présent avis et dossier de demande de consultation sera systématiquement rejetée, notamment :

- l'absence de la caution de soumission ;
- le non-respect des modèles des pièces du dossier de demande de cotation ;
- une fausse déclaration ;
- une pièce falsifiée entraînera le rejet ou l'élimination de l'offre sans aucun recours.

NB : Les Chèques, mêmes certifiés, ne seront pas acceptés en lieu et place des cautions de soumission.

10. Ouverture des plis

Les offres seront dépouillées le 11/03/2021 à 13 Heures dans la salle des actes de la Commune d'Oveng par la Commission Interne de Passation des Marchés Publics auprès de la Commune

d'Oveng siégeant en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants dûment mandatés et ayant une parfaite connaissance du dossier. Les offres devront être chiffrées hors taxes sur la valeur ajoutée (HTVA) et toutes taxes comprises (TTC) et accompagnées du modèle de soumission signé, cacheté et daté

11. Critères d'évaluation

PRINCIPAUX CRITERES ELIMINATOIRES

- Absence de la caution de soumission
- Fausse déclaration ou pièce falsifiée
- Le non-respect de 70% des critères essentiels – Absence d'un prix unitaire quantifié

Principaux critère de qualification

- a) Reference de l'entreprise
- b) Conformité aux spécification technique
- c) Le service après-vente
- d) Le délai de garantie
- e) Le délai de livraison
- f) Présentation de l'offre
- g) Présentation Prospectus accompagné des fiches techniques du fabricant
- h) Présentation de l'agrément ou de l'autorisation du fabricant

12. Attribution

Le Maire de la Commune d'OVENG, Autorité Contractante, attribuera le marché au soumissionnaire dont l'offre a été reconnue conforme pour l'essentiel de la demande de cotation

et qui dispose des capacités techniques et financières requises pour exécuter le marché de façon satisfaisante et dont l'offre a été évaluée la moins-disante en incluant le cas échéant les rabais proposés

13. Durée de validité des offres

Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres pendant une durée de quatre-vingt-dix (90) jours à partir de la date limite fixée pour la remise des offres

OVENG le 10 Février 2021

Le MAIRE

ALOU'OU ZE JOSEPH

[Télécharger le DAO](#)

**COMMUNE D'OVENG : AVIS DE
CONSULTATION
N°001/DC/RS/DDL/C.OVISG/CIPM-
OV/F /2021 DU 10/02/2021 POUR
L'EQUIPEMENT EN MATERIEL
MEDICAL AU CENTRE DE SANTE
INTEGRE DE OVENG3, DANS LA
COMMUNE D'OVENG, DEPARTEMENT**

DU D J A ET LOBO, REGION DU SUD.

[Télécharger le DAO](#)

1. Objet

Dans le cadre de l'exécution du Budget d'Investissement Public, Le Maire de la Commune d'OVENG, Autorité Contractante lance pour le compte du ministère de la santé public, un avis à consultation pour procéder à / 'équipement en matériel médical au Centre de Santé Intégré d'OVENG3 dans la Commune d'Oveng, département du Dja et Lobo, région du Sud.

2. Coût prévisionnel

Le coût prévisionnel et le montant est de 8 000 000 fcfa

3. Délai de livraison

Le délai maximum prévu par le MO pour la réalisation de la fourniture objet de la présente demande de cotation est de deux (02) mois.

4. Participation et origine

La participation à cette consultation est ouverte aux Entreprises de droit camerounais ayant une expérience avérée dans le domaine.

5. Financement

La Fourniture des objets de la présente consultation est financée par : Le Budget d'Investissements Publics, Exercice 2021

6. Consultation du dossier

Le dossier de consultation peut être retiré à la Commune d'Oveng contre présentation d'une quittance non remboursable d'un montant de vingt mille francs (20 000f) Payable à la recette municipale de la Commune d'OVENG.

7. Remise des offres

Chaque offre, rédigée en français ou en anglais en sept (07) exemplaires dont un original et six (06) copies marqués comme tels, devra parvenir à la Commune D'OVENG au plus tard le 11/03/2021 à 15 Heures locale sous pli Fermé. Au-delà de cette heure, aucune offre ne sera acceptée. Aucune offre régulièrement déposée ne peut être ni modifiée, ni retirée et devra porter la mention :

**CONSULTATION N°01/DC/RS/DDL/C.OV/SG/CI PM-OV/F/2021 du
10/02/2021 POUR L'EQUIPEMENT EN MATERIEL MEDICAL AU CENTRE DE
SANTE INTEGRE D'OVENG3 , DANS LA COMMUNE D'OVENG ,DEPARTEMENT
DU DJA ET LOGO, REGION DU SUD.**

«À N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT »

8. Cautionnement provisoire

la caution est 160 000 fcfa .

9. Recevabilité des offres

Les Offres devront être accompagnées chacune d'une caution de soumission de cent soixante mille francs CFA (160 000 F CFA) délivré par un établissement bancaire agréé par le Ministère des Finances. La Validité de cette caution devrait être de quatre- vingt-dix (90) jours, pour compter de la date de dépôt des offres.

Sous peine de rejet, les pièces administratives requises devront être impérativement produites en originales ou en copies certifiées conformes par le service émetteur, conformément au listing prévu à l'article 3 du présent Règlement de Demande de cotation. Elles devront obligatoirement être datées de moins de trois (03) mois

Toute offre non conforme aux prescriptions du présent avis et dossier de demande de consultation sera systématiquement rejetée, notamment :

– l'absence de la caution de soumission ;

- le non-respect des modèles des pièces du dossier de demande de cotation
- une fausse déclaration ;
- une pièce falsifiée entraînera le rejet ou l'élimination de l'offre sans aucun recours.

NB : Les Chèques, mêmes certifiés, ne seront pas acceptés en lieu et place des cautions de soumission.

10. Ouverture des plis

Les offres seront dépouillées le 11/03/2021 à 15 Heures dans la salle des actes de la Commune d'Oveng par la Commission Interne de Passation des Marchés Publics auprès de la Commune d'Oveng siégeant en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants dament mandatés et ayant une parfaite connaissance du dossier. Les offres devront être chiffrées hors taxes sur la valeur ajoutée (HTVA) et toutes taxes comprises (TTC) et accompagnées du modèle de soumission signé, cacheté et daté

11. Critères d'évaluation

PRINCIPAUX CRITERES ELIMINATOIRES

- Absence de la caution de soumission
- Fausse déclaration ou pièce falsifiée
- Le non-respect de 70% des critères essentiels
- Absence d'un prix unitaire quantifié

Principaux critères de qualification

- a) Reference de l'entreprise
- b) Conformité aux spécifications techniques
- c) Le service après-vente

- d) Le délai de garantie
- e) Le délai de livraison
- f) Présentation de l'offre
- g) Présentation Prospectus accompagné des fiches techniques du fabricant
- h) Présentation de l'agrément ou de l'autorisation du fabricant

12. Attribution

Le Maire de la Commune d'OVENG, Autorité Contractante, attribuera le marché au soumissionnaire dont l'offre a été reconnue conforme pour l'essentiel de la demande de cotation et qui dispose des capacités techniques et financières requises pour exécuter le marché de façon satisfaisante et dont l'offre a été évaluée la moins-disante en incluant le cas échéant les rabais proposés.

13. Durée de validité des offres

Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres pendant une durée de quatre-vingt-dix (90) jours à partir de la date limite fixée pour la remise des offres.

OVENG le 10 Février 2021
Le MAIRE
ALOU'OU ZE JOSEPH

[Télécharger le DAO](#)

**COMMUNE D'AKOEMAN : AVIS
D'APPEL D'OFFRES NATIONAL
OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE
N° 003/AONO/C-
AKOEMAN/CIPM/2021
DU 15/02/2021 POUR LES TRAVAUX
DE CONSTRUCTION DE DEUX (02)
BLOCS DE DEUX (02) SALLES DE
CLASSE DANS CERTAINES ECOLES
PUBLIQUES DE LA COMMUNE
D'AKOEMAN, DEPARTEMENT DU
NYONG ET SO'O' REGION DU
CENTRE ' EN DEUX (02) LOTS**

[Télécharger le DAO](#)

1. Objet

Le Maire de la Commune d'Akoéman, Autorité Contractante, lance un Appel d'Offres National Ouvert en procédure d'urgence pour les travaux de construction de deux (02) blocs de deux salles de classe dans certaines Ecoles Publiques de la Commune d'Akoeman, Département du Nyong et So'o' Région du Centre ' en deux (02) lots tel que définis ci-dessous :

N° lot	LOCALISATION	Commune	Département	Montant prévisionnel	
--------	--------------	---------	-------------	----------------------	--

1	Construction d'un bloc de deux (02) salles de classe à l'EP d'AKOM	Akoeman	Nyong et So'o	16 500 000	27 351 01 641101 2811
2	Construction d'un bloc de deux (02) salles de classe à l'EP de SEP			16 500 000	15 197 01 641101 2811
TOTAL				33 000 000 F CFA	

2. Consistance des prestations

Les travaux comprennent :

- Travaux préparatoires ;
- Terrassements ;
- Fondations ;
- Maçonneries et élévation ;
- Charpente ' Couverture Plafond ;
- Menuiseries bois et métalliques ;
- Electricité ;
- Peinture
- VRD

3. Délai de livraison

Le délai maximum d'exécution prévu par le Maître d'Ouvrage pour la réalisation des travaux est de quatre(4) mois.

4. Participation et origine

La participation au présent Appel d'Offres est ouverte à égalité de conditions à toutes les Entreprises ou groupement d'entreprise de droit Camerounais spécialisées dans le domaine du bâtiment et travaux publics.

5. Financement

Les travaux objet du présent Appel d'Offres sont financés par le Budget d'Investissement Public du MINDEVEL et MINEDUB de la République du Cameroun, ressources transférées à la Commune d'Akoeman Exercice 2021.

6. Consultation du dossier

Les Dossiers d'Appel d'Offres peuvent être consultés aux heures ouvrables à la Commune d'Akoeman, dès publication du présent Avis d'Appel d'Offres.

7. Acquisition du dossier

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être retiré à la Mairie d'AKOEMAN sur présentation d'une quittance de versement à la Recette Municipale d'Akoeman d'une somme non remboursable de Trente-cinq mille (35 000) Francs CFA représentant les frais d'achat du Dossier d'Appel d'Offres.

8. Remise des offres

Chaque offres rédigée en Français ou en Anglais en sept (07) exemplaires dont un (01) Original et six (06) Copies marqués comme telles devra parvenir au Secrétariat de la Commune d'Akoéman département du Nyong et So'o au plus tard le 19/03/2021 à 14heures locales et porter la mention :

Avis d'Appel d'Offres National Ouvert

N°003/AONO/C-AKOEMAN/CIPM/2021 DU 15/02/2021 en procédure d'urgence pour les travaux de construction de deux (02) blocs de deux salles de classe dans certaines Ecoles Publiques de la Commune d'Akoeman, Département du Nyong et So'o' Région du Centre ' en deux (02) lots

« A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement »

9. Cautionnement provisoire

Les Offres devront être accompagnées d'un cautionnement provisoire (garantie de soumission) établi selon le modèle indiqué dans le Dossier d'Appel d'Offres par un établissement bancaire ou un organisme financier de premier rang agréé par

le ministre en charge des Finances et d'un montant égal à trois cent trente mille (330 000) francs CFA pour chacun des lots.

Le cautionnement provisoire sera libéré d'office au plus tard 30 jours après l'expiration de la validité des offres pour les soumissionnaires n'ayant pas été retenus. Dans le cas où le soumissionnaire est attributaire du marché, le cautionnement provisoire sera libéré après constitution du cautionnement définitif.

10. Recevabilité des offres

Sous peine de rejet, les pièces du dossier administratif requises doivent être produites en originales ou en copies certifiées conformes par le service émetteur, conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres.

Elles doivent datées de moins de trois (03) mois précédant la date originale de dépôt des offres ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'Avis d'Appel d'Offres.

Toute offre incomplète conformément aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre agréée par le Ministère chargé des Finances.

11. Ouverture des plis

L'ouverture des offres se fera en un temps à la Commune d'Akoeman le 19/03/2021 à 15heures, par la Commission Interne de Passation des Marchés, en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants dûment mandatés et ayant une parfaite connaissance de la soumission dont ils ont la charge.

12. Critères d'évaluation

– Principaux critères éliminatoires

a) Dossier administratif

- Absence ou non-conformité d'une administrative au-delà de 48 h (sous réserve des dispositions de l'article 92

(alinéa 9) du code des marchés;

- Absence de la caution de soumission à l'ouverture des offres ;
- Fausse déclaration ou pièce falsifiée ;

b) Offre technique

- Note technique inférieure à 80 % ;
- Fausse déclaration ou pièce falsifiée ;
- Absence de l'attestation de l'ordre pour les Ingénieurs de Génie Civil

c) Offre financière

- Offre financière incomplète
- Omission d'un prix quantifié du devis estimatif ;

- Critères de qualification.

Les critères relatifs à la qualification des candidats porteront sur :

- Le chiffre d'affaires (oui/non) ;
- Les références de l'Entrepreneur (oui/non) ;
- La disponibilité du matériel et des équipements essentiels (oui/non) ;
- L'expérience du personnel d'encadrement (oui/non) ;
- L'organisation, la méthodologie d'exécution des travaux, le planning et la compréhension du projet (oui/non) ;
- L'identification des impacts du projet sur l'environnement (oui/non) ;

13. Attribution

L'Autorité Contractante attribuera le marché au soumissionnaire dont l'offre a été reconnue conforme pour l'essentiel au Dossier d'Appel d'Offres et qui dispose des capacités techniques et financières requises pour exécuter le Marché de façon satisfaisante et dont l'offre a été évaluée la moins disante à condition que le coût du projet ne soit pas

anormalement bas.

14. Durée de validité des offres

Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres pendant quatre-vingt-dix (90) jours à partir de la date limite fixée pour la remise des offres.

15. Renseignements complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables à la Commune d'Akoeman (Secrétariat Général), ou à la Délégation Départementale des Travaux Publics du Nyong et So'o.

– Contre toute corruption.

Pour toute tentative de corruption ou de mauvaise pratique, bien vouloir la CONAC au numéro VERT 1517.

YAOUNDE le 15 Février 2021

Le MAIRE

MBARGA MBIDA JOSEPH

[Télécharger le DAO](#)

**COMMUNE D'AKOEMAN : AVIS
D'APPEL D'OFFRES NATIONAL
OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE
N° 005/AONO/C/AKOEMAN/CIPM/202**

1 DU 15/02/2021 POUR LES TRAVAUX DE REHABILITATION D'UN BLOC DE DEUX (02) SALLES DE CLASSES A L'ECOLE PUBLIQUE DE SEP, DANS LA COMMUNE D'AKOEMAN, DEPARTEMENT DU NYONG ET SO'O. REGION DU CENTRE

[Télécharger le DAO](#)

1. Objet

Le Maire de la Commune d'Akoéman, Autorité Contractante, lance un Appel d'Offres National Ouvert en procédure d'urgence pour les travaux de construction d'un bloc maternel à l'Ecole Maternelle de MANENGOMBO dans la Commune d'Akoeman, Département du Nyong et So'o' Région du Centre ' pour un montant prévisionnel de vingt-cinq millions (25 000 000) francs CFA.

2. Consistance des prestations

Les travaux comprennent :

- Travaux préparatoires ;
- Terrassements ;
- Fondations ;
- Maçonneries et élévation ;
- Charpente ' Couverture Plafond ;
- Menuiseries bois et métalliques ;
- Electricité ;
- Peinture

- VRD

3. Délai de livraison

Le délai maximum d'exécution prévu par le Maître d'Ouvrage pour la réalisation des travaux est de quatre mois (04 mois).

4. Participation et origine

La participation au présent Appel d'Offres est ouverte à égalité de conditions à toutes les Entreprises ou groupement d'entreprise de droit Camerounais spécialisées dans le domaine du bâtiment et travaux publics.

5. Financement

Les travaux objet du présent Appel d'Offres sont financés par le Budget d'Investissement Public du MINDDEVEL de la République du Cameroun, ressources transférées à la Commune d'Akoeman Exercice 2021.

6. Consultation du dossier

Les Dossiers d'Appel d'Offres peuvent être consultés aux heures ouvrables à la Commune d'Akoeman, dès publication du présent Avis d'Appel d'Offres.

7. Acquisition du dossier

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être retiré à la Mairie d'AKOEMAN sur présentation d'une quittance de versement à la Recette Municipale d'Akoeman d'une somme non remboursable de Vingt-cinq mille(25 000)Francs CFA représentant les frais d'achat du Dossier d'Appel d'Offres.

8. Remise des offres

Chaque offres rédigée en Français ou en Anglais en sept (07) exemplaires dont un (01) Original et six (06) Copies marqués comme telles devra parvenir au Secrétariat de la Commune d'Akoéman département du Nyong et So'o au plus tard le 12/03/2021 à 14heures locales et porter la mention :

Avis d'Appel d'Offres National Ouvert

N°004/AONO/C-AKOEMAN/CIPM/2021 DU 15/02/2021en procédure

**d'urgence pour les travaux de construction d'un bloc maternel à
l'Ecole Maternelle de MANENGOMBO dans la Commune d'Akoeman,
Département du Nyong et So'o' Région du Centre '
« A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement »**

9. Cautionnement provisoire

Les Offres devront être accompagnées d'un cautionnement provisoire (garantie de soumission) établi selon le modèle indiqué dans le Dossier d'Appel d'Offres par un établissement bancaire ou un organisme financier de premier rang agréé par le ministre en charge des Finances et d'un montant égal à cinq cent mille (500 000) francs CFA.

Le cautionnement provisoire sera libéré d'office au plus tard 30 jours après l'expiration de la validité des offres pour les soumissionnaires n'ayant pas été retenus. Dans le cas où le soumissionnaire est attributaire du marché, le cautionnement provisoire sera libéré après constitution du cautionnement définitif.

10. Recevabilité des offres

Sous peine de rejet, les pièces du dossier administratif requises doivent être produites en originales ou en copies certifiées conformes par le service émetteur, conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres.

Elles doivent datées de moins de trois (03) mois précédant la date originale de dépôt des offres ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'Avis d'Appel d'Offres.

Toute offre incomplète conformément aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre agréée par le Ministère chargé des Finances.

11. Ouverture des plis

L'ouverture des offres se fera en un temps à la Commune d'Akoeman le 19/03/2021 à 15 heures, par la Commission Interne de Passation des Marchés, en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants dûment mandatés et ayant une parfaite

connaissance de la soumission dont ils ont la charge.

12. Critères d'évaluation

a) Dossier administratif

- Absence ou non-conformité d'une administrative au-delà de 48 h (sous réserve des dispositions de l'article 92 (alinéa9) du code des marchés;
- Absence de la caution de soumission à l'ouverture des offres ;
- Fausse déclaration ou pièce falsifiée ;

b) Offre technique

- Note technique inférieure à 80 % ;
- Fausse déclaration ou pièce falsifiée ;
- Absence de l'attestation de l'ordre pour les Ingénieurs de Génie Civil

c) Offre financière

- Offre financière incomplète
- Omission d'un prix quantifié du devis estimatif ;

– Critères de qualification.

Les critères relatifs à la qualification des candidats porteront sur :

- Le chiffre d'affaires (oui/non) ;
- Les références de l'Entrepreneur (oui/non) ;
- La disponibilité du matériel et des équipements essentiels (oui/non) ;
- L'expérience du personnel d'encadrement (oui/non) ;
- L'organisation, la méthodologie d'exécution des travaux, le planning et la compréhension du projet (oui/non) ;
- L'identification des impacts du projet sur l'environnement (oui/non) ;

13. Attribution

L'Autorité Contractante attribuera le marché au soumissionnaire dont l'offre a été reconnue conforme pour l'essentiel au Dossier d'Appel d'Offres et qui dispose des capacités techniques et financières requises pour exécuter le Marché de façon satisfaisante et dont l'offre a été évaluée la moins ' disante à condition que le coût du projet ne soit pas anormalement bas.

14. Durée de validité des offres

Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres pendant quatre-vingt-dix (90) jours à partir de la date limite fixée pour la remise des offres.

15. Renseignements complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables à la Commune d'Akoeman (Secrétariat Général), ou à la Délégation Départementale des Travaux Publics du Nyong et So'o.

– Contre toute corruption.

Pour toute tentative de corruption ou de mauvaise pratique, bien vouloir la CONAC au numéro VERT 1517.

YAOUNDE le 15 Février 2021

Le MAIRE

MBARGA MBIDA JOSEPH

[Télécharger le DAO](#)

COMMUNE D'AKOEMAN : AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N°005/AONO/C/AKOEMAN/CIPM/202 1 DU 15/02/2021 POUR LES TRAVAUX DE REHABILITATION D'UN BLOC DE DEUX (02) SALLES DE CLASSES A L'ECOLE PUBLIQUE DE SEP, DANS LA COMMUNE D'AKOEMAN, DEPARTEMENT DU NYONG ET SO'O. REGION DU CENTRE

[Télécharger le DAO](#)

1. Objet

Le Maire de la Commune d'Akoéman, Autorité Contractante, lance un Appel d'Offres National Ouvert en procédure d'urgence pour les travaux de réhabilitation d'un bloc de deux (02) salles de classes à l'Ecole Publique de SEP dans la Commune D'AKOEMAN, Département du Nyong et So'o. Région du Centre.

Les travaux Objet de cet Appel d'Offres porte sur un lot unique pour un coût prévisionnel de dix millions quatre cent quatre-vingt mille (10 480 000) francs CFA

2. Consistance des prestations

Les travaux comprennent :

- Travaux préparatoires ;
- Maçonneries;
- Charpente ‘ Couverture – Plafond ;
- Electricité ;
- Menuiseries métalliques ;
- Peinture

3. Délai de livraison

Le délai maximum d'exécution prévu par le Maître d'Ouvrage pour la réalisation des travaux est de trois mois (3 mois).

4. Participation et origine

La participation au présent Appel d'Offres est ouverte à égalité de conditions à toutes les Entreprises ou groupement d'entreprise de droit Camerounais spécialisées dans le domaine du bâtiment et travaux publics.

5. Financement

Les travaux objet du présent Appel d'Offres sont financés par le Budget d'Investissement Public du MINDDEVEL de la République du Cameroun, ressources transférées à la Commune d'Akoeman Exercice 2021.

6. Consultation du dossier

Les Dossiers d'Appel d'Offres peuvent être consultés aux heures ouvrables à la Commune d'Akoeman, dès publication du présent Avis d'Appel d'Offres.

7. Acquisition du dossier

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être retiré à la Mairie d'AKOEMAN sur présentation d'une quittance de versement à la Recette Municipale d'Akoeman d'une somme non remboursable de 20 000 (vingt mille) Francs CFA représentant les frais d'achat du Dossier d'Appel d'Offres.

8. Remise des offres

Chaque offres rédigée en Français ou en Anglais en sept (07) exemplaires dont un (01) Original et six (06) Copies marqués comme telles devra parvenir au Secrétariat de la Commune

d'Akoéman département du Nyong et So'o au plus tard le 19 /03/2021 à 14 heures locales et porter la mention :

Avis d'Appel d'Offres National Ouvert

N°005/AONO/C-AKOEMAN/CIPM/2021 du 15/02/2021 en procédure d'urgence pour les travaux de réhabilitation d'un bloc de deux (02) salles de classes à l'Ecole Publique de SEP dans la Commune D'AKOEMAN, Département du Nyong et So'o. ' Région du Centre –

« A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement »

9. Cautionnement provisoire

Les Offres devront être accompagnées d'un cautionnement provisoire (garantie de soumission) établi selon le modèle indiqué dans le Dossier d'Appel d'Offres par un établissement bancaire ou un organisme financier de premier rang agréé par le ministre en charge des Finances et d'un montant égal à deux cent dix mille (210 000) francs CFA.

Le cautionnement provisoire sera libéré d'office au plus tard 30 jours après l'expiration de la validité des offres pour les soumissionnaires n'ayant pas été retenus. Dans le cas où le soumissionnaire est attributaire du marché, le cautionnement provisoire sera libéré après constitution du cautionnement définitif.

10. Recevabilité des offres

Sous peine de rejet, les pièces du dossier administratif requises doivent être produites en originales ou en copies certifiées conformes par le service émetteur, conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres.

Elles doivent datées de moins de trois (03) mois précédant la date originale de dépôt des offres ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'Avis d'Appel d'Offres.

Toute offre incomplète conformément aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre agréée par le Ministère chargé des Finances.

11. Ouverture des plis

L'ouverture des offres se fera en un temps à la Commune d'Akoeman le 19/03/2021 à 15 heures, par la Commission Interne de Passation des Marchés, en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants dûment mandatés et ayant une parfaite connaissance de la soumission dont ils ont la charge.

12. Critères d'évaluation

a) Dossier administratif

- Absence ou non-conformité d'une administrative au-delà de 48 h (sous réserve des dispositions de l'article 92 (alinéa9) du code des marchés;
- Absence de la caution de soumission à l'ouverture des offres ;
- Fausse déclaration ou pièce falsifiée ;

b) Offre technique

- Note technique inférieure à 80 % ;
- Fausse déclaration ou pièce falsifiée ;
- Absence de l'attestation de l'ordre pour les Ingénieurs de Génie Civil

c) Offre financière

- Offre financière incomplète
- Omission d'un prix quantifié du devis estimatif ;

– Critères de qualification.

Les critères relatifs à la qualification des candidats porteront sur :

- Le chiffre d'affaires (oui/non) ;
- Les références de l'Entrepreneur (oui/non) ;
- La disponibilité du matériel et des équipements essentiels (oui/non) ;
- L'expérience du personnel d'encadrement (oui/non) ;
- L'organisation, la méthodologie d'exécution des

travaux, le planning et la compréhension du projet (oui/non) ;

- L'identification des impacts du projet sur l'environnement (oui/non) ;

13. Attribution

L'Autorité Contractante attribuera le marché au soumissionnaire dont l'offre a été reconnue conforme pour l'essentiel au Dossier d'Appel d'Offres et qui dispose des capacités techniques et financières requises pour exécuter le Marché de façon satisfaisante et dont l'offre a été évaluée la moins ' disante à condition que le coût du projet ne soit pas anormalement bas.

14. Durée de validité des offres

Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres pendant quatre-vingt-dix (90) jours à partir de la date limite fixée pour la remise des offres.

15. Renseignements complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables à la Commune d'Akoeman (Secrétariat Général), ou à la Délégation Départementale des Travaux Publics du Nyong et So'o.

– Contre toute corruption.

Pour toute tentative de corruption ou de mauvaise pratique, bien vouloir la CONAC au numéro VERT 1517.

YAOUNDE le 15 Février 2021

Le MAIRE

MBARGA MBIDA JOSEPH

[Télécharger le DAO](#)

**COMMUNE D'OVENG : AVIS
D'APPEL D'OFFRES NATIONAL
OUVERT N° 003/AONO/
RS/DDL/C.OV/SG/CIPM-
OV/MTR/2021 DU 09/02/2021 EN
PROCEDURE D'URGENCE POUR
L'ACHEVEMENT DES TRAVAUX DE
CONSTRUCTION DU CENTRE DE
SANTE INTEGRE DE MEDJENG DANS
LA COMMUNE D'OVENG,
DEPARTEMENT DU DJA ET LOBO,
REGION DU SUD**

[Télécharger le DAO](#)

1. Objet

Le Maire de la commune d'Oveng, maitre d'ouvrage, lance en procédure d'urgence un Appel d'Offres National ouvert pour l'achèvement des travaux de construction du centre de sante intégré de MEDJENG dans la commune d'Oveng, Département du Dja et Lobo, Région du Sud,

2. Consistance des prestations

Ces travaux comprennent les opérations suivantes :

- TRAVAUX PREPARATOIRES ;
- BETON ARME EN ELEVATION ;
- ENDUIT CHAPES ETDIVERS ;
- PLAFONDS ;
- REVETEMENTS SCSELLES ;
- PEINTURE VITRERIE ;
- ELECTRICITE ;
- PLOMBERIE SANITAIRE ;
- ASSAINISSEMENT.

3. Coût prévisionnel

prévisionnel de l'ensemble des travaux prévus dans le présent Appel d'Offres National Ouvert, est estimé à Quinze millions (15 000 000) de Francs CFA.

4. Délai de livraison

le délai maximum d'exécution prévu par le Maître d'Ouvrage pour la réalisation des travaux est de trois (03) mois calendaires. Ce délai comprend les périodes des pluies, toutes les intempéries et sujétions diverses et court à compter de la date de notification de l'Ordre de Service de commencer les travaux, date de signature de votre contrat.

5. Participation et origine

La participation au présent Appel d'Offres est ouverte à égalité de conditions aux sociétés et entreprises ou groupement d'entreprises de droits camerounais, ayant une expérience avérée dans le domaine de la construction des Bâtiments et du Génie-Civil.

Par le présent Avis d'Appel d'Offres, les entreprises intéressées sont invitées à fournir dans leurs offres, les informations authentiques qui permettront de retenir celle pouvant réaliser les prestations après une évaluation approfondie et objective de son dossier.

6. Financement

Les travaux objet du présent Appel d'Offres sont financés par

le Budget d'investissement public MINDDEVEL exercices 2021, Le coût prévisionnel de l'ensemble des travaux prévus dans le présent Appel d'Offres National Ouvert, est estimé à Quinze millions (15 000 000) de Francs CFA.

7. Consultation du dossier

Dès publication du présent avis, le Dossier d'Appel d'Offres peut être consulté aux heures ouvrables au secrétariat Général de la Commune d'Oveng tel : 6 77 51 65 14/694 55 86 87.

8. Acquisition du dossier

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être obtenu au Secrétariat Général de la Commune d'Oveng, dès publication du présent avis, sur présentation d'une quittance de versement d'une somme non remboursable au titre des frais d'achat du dossier de vingt-cinq mille Francs (25. 000) francs CFA à la Recette Municipal d'Oveng.

9. Remise des offres

Les documents constituant l'offre seront répartis en trois volumes ci-après, placés sous simple enveloppe dont :

L'enveloppe A contenant les Pièces administratives (volume 1) ;

L'enveloppe B contenant l'Offre technique (Volume 2) ;

L'enveloppe C contenant l'Offre financière (Volume 3).

Toutes les pièces constitutives des offres (Enveloppes A, B et C), seront placées dans une grande enveloppe extérieure scellée portant uniquement la mention de l'Appel d'Offres en cause.

Les différentes pièces de chaque offre seront numérotées dans l'ordre du DAO et séparées par des intercalaires de couleur identique autre que la blanche.

Chaque offre, rédigée en anglais ou en français, en sept (07) exemplaires, dont un (01) original et six (06) copies marqués

comme tel, devra parvenir dans les services de l'autorité contractante, notamment à la Commune d'Oveng, au plus tard le 10/03/2021 à 14 heures , heure locale et devra porter la mention :

APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°

003/AONO/RS/DDC/C.OV/CIPM/MTIR/2021 DU 09/02/2021 EN PROCEDURE D'URGENCE, POUR L'ACHEVEMENT DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DU CENTRE DE SANTE INTEGRE DE MEDJENG DANS LA COMMUNE D'OVENG, DEPARTEMENT DU DJA ET LOBO, REGION DU SUD.

FINANCEMENT : Budget Investissement Public du MINSANTE, Exercice : 2021,

A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT. »

10. Cautionnement provisoire

Chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives une caution de soumission (conforme au modèle joint en annexe) établie par une banque de premier ordre ou un organisme financier autorisés à émettre des cautions ou organisme financier autorisé à émettre des cautions agréés par le Ministère en charge des Finances et dont la liste figure dans la pièce 12 du DAO , d'un montant de 300 000 FCFA (Trois cent mille francs CFA) , et valable pendant trente (30) jours au-delà de la date originale de validité des offres.

Le cautionnement provisoire sera libéré d'office au plus tard 30 jours après l'expiration de la validité des offres pour les soumissionnaires n'ayant pas été retenus. Dans le cas où le soumissionnaire est adjudicataire du marché, le cautionnement provisoire sera libéré après constitution du cautionnement définitif.

Sous peine de rejet, le cautionnement provisoire devra impérativement être produit en original datant de moins de trois (03) mois

Chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives une caution de soumission (conforme au modèle

joint en annexe) établie par une banque de premier ordre ou un organisme financier autorisés à émettre des cautions ou organisme financier autorisé à émettre des cautions agréés par le Ministère en charge des Finances et dont la liste figure dans la pièce 12 du DA0 , d'un montant de 300 000 FCFA (Trois cent mille francs CFA) , et valable pendant trente (30) jours au-delà de la date originale de validité des offres.

Le cautionnement provisoire sera libéré d'office au plus tard 30 jours après l'expiration de la validité des offres pour les soumissionnaires n'ayant pas été retenus. Dans le cas où le soumissionnaire est adjudicataire du marché, le cautionnement provisoire sera libéré après constitution du cautionnement définitif.

Sous peine de rejet, le cautionnement provisoire devra impérativement être produit en original datant de moins de trois (03) mois

11. Recevabilité des offres

Les offres parvenues après les dates et heure limites de dépôt des offres ne seront pas reçues ; sous peine de rejet, les pièces du dossier administratif requises doivent être produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou une autorité administrative (Préfet, Sous-préfet,...), conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres.

Elles doivent dater de moins de trois (03) mois précédant la date originale de dépôt des offres ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'Avis d'Appel d'Offres.

Toute offre incomplète conformément aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre ou un organisme financier autorisés à émettre des cautions agréée par le Ministère chargé des Finances

12. Ouverture des plis

L'ouverture des plis se fera en un temps le 10/03/2021 dès 15 heures précises, dans la salle des Actes de la Commune d'Oveng. Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une seule personne (même en cas de groupement) de leur choix ayant une parfaite connaissance du dossier.

13. Critères d'évaluation

L'évaluation des offres se fera en trois (03) étapes :

1 étape : Vérification de la conformité du dossier administratif de chaque soumissionnaire.

2 étapes : Evaluation technique des offres administrativement conformes.

3 étape : Vérification des offres financières des entreprises dont les offres ont été reconnues techniquement qualifiées et administrativement conformes

Principaux critères d'évaluation des offres :

Les critères d'évaluation des offres sont les suivants

Critères éliminatoires :

a) Absence de la caution de soumission ;

b) Absence ou non-conformité non régularisé après 48 heures d'une des pièces du dossier administratif ;

c) Fausse déclaration, pièce falsifiée dans l'offre du soumissionnaire;

d) Omission d'un prix unitaire quantifié dans le BPU et le DQE;

e) Non-exécution d'un marché antérieur du fait de l'entreprise (conformément à la circulaire N 004/LC/MINMAP/CAB du 25 janvier 2017 relatif à la prise en compte des défaillances des entreprises dans l'exécution des marchés antérieurs dans l'attribution des nouveaux marchés)

f) Absence d'une attestation d'acceptation des cahiers de charge du DAO (CCAP, CCTP)

g) N'avoir pas obtenu au moins au moins 70% de oui à l'issu de l'annotation technique.

h) Absence d'une attestation d'acceptation des cahiers de charge du DAO

Critères essentiels :

- Capacité financière
- Personnel d'encadrement de l'Entreprise ;
- Le Matériel de chantier à mobiliser ;
- Références de l'Entreprise ;
- Méthodologie
- Présentation des offres

14. Attribution

Le Maire de la commune d'Oveng, Maitre d'ouvrage attribuera le marché au soumissionnaire dont l'offre, qualifiée techniquement apte, aura été évaluée la moins-disante après vérification de ses prix et jugée substantiellement conforme au Dossier d'Appel d'Offres.

15. Durée de validité des offres

Les soumissionnaires seront engagés par leurs offres pendant une période de quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date limite fixée pour le dépôt des offres.

16. Renseignements complémentaires

les renseignements complémentaires d'ordre technique peuvent être obtenus tous les jours, aux heures ouvrables, au Secrétariat Général de la Commune d'Oveng

OVENG le 09 Février 2021

Le MAIRE

ALOU'OU ZE JOSEPH

**COMMUNE DE DIANG : AVIS
D'APPEL D'OFFRES NATIONAL
OUVERT N°
06/AONO/C.DIANG/SG/CIPM/DIANG
/2021 DU 01 / 02/2021 EN
PROCEDURE D'URGENCE POUR
L'EXECUTION DES TRAVAUX
D'ENTRETIEN DE LA PISTE
AGRICOLE ABOUMADJALI-ISSAPOK
DANS LA COMMUNE DE DIANG,
DEPARTEMENT DU LOM ET DJEREM,
REGION DE L'EST.**

1. Objet

Le Maire de la Commune de DIANG, Maître d'Ouvrage, lance un Appel d'Offres National Ouvert pour l'exécution des travaux d'entretien de la route Communale ABOUMADJALI-ISSAPOK dans la Commune de Diang, département du Lom et Djérem, région de l'Est.

2. Consistance des prestations

Les travaux à réaliser portent sur :

SERIE 000 INSTALLATION

001 : Installation de chantier ;

002 : Amené et repli du Matériel.

SERIE 100 : NETOYAGE ET TERRASSEMENT

101 : déforestation ;

102 : Débroussaillage des abords de la route ;

103 : Ouverture y compris mise en forme de la plateforme avec création des fossés et exutoires.

104 : Remblai compacté en grave latéritique ;

105 : couche de roulement en grave latéritique

SERIE 200 : OUVRAGES D'ART

201 : Pont forestier

3. Coût prévisionnel

Le coût prévisionnel de réalisation est de :

Vingt-sept millions (27 000 000) FCFA TTC

4. Délai de livraison

Le délai prévisionnel d'exécution des travaux est de Trois (03) mois, délai incluant toutes les contraintes éventuelles liées à l'enclavement, à la particularité du site, aux conditions climatiques et aux moyens d'accès sur place. Le délai court à compter de la date de notification de l'ordre de service de commencer les travaux.

Il revient au co-contractant de proposer dans son offre un calendrier d'exécution entrant dans le délai sus-indiqué.

5. Allotissement

Lot unique.

6. Participation et origine

La participation au présent Appel d'Offres est ouverte à égalité de conditions à toutes les petites et moyennes

entreprises de droit camerounais, jouissant des capacités juridiques, techniques et financières requises.

7. Financement

Les travaux objet du présent Appel d'Offres sont financés par le budget d'investissement public de la République du Cameroun, Exercice 2021.

8. Consultation du dossier

Le Dossier d'Appel d'Offres (DAO) peut être consulté aux heures ouvrables à la Commune de DIANG dès publication du présent avis.

9. Acquisition du dossier

Le Dossier d'Appel d'Offres (DAG) peut être obtenu dès publication du présent avis, à la Commune de DIANG sur présentation d'une quittance de versement à la Commune de DIANG, d'une somme non remboursable de Cinquante mille (50 000) FCFA, représentant les frais d'achat du Dossier d'Appel d'Offre. Cette quittance devra identifier l'entreprise désireuse de participer à l'appel d'offres.

10. Remise des offres

Chaque offre rédigée en Français ou en Anglais en Sept (07) exemplaires dont un original et six (06) copies respectivement marqués comme tel, placée sous pli cacheté et scellé sans indication sur l'identité du soumissionnaire sous peine de rejet, devra parvenir à la commission interne de passation des marches de la commune de DIANG, au plus tard le 23/02/2021 à 11 heures précises et portera les mentions suivantes :

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT

N° 06/AONO/C.DIANG/SG/CIPM/DIANG/2021

DU 01 / 02/2021 EN PROCEDURE D'URGENCE POUR L'EXECUTION DES TRAVAUX D'ENTRETIEN DE LA PISTE AGRICOLE ABOUMADJALI-ISSAPOK DANS LA COMMUNE DE DIANG, DEPARTEMENT DU LOM ET DJEREM, REGION DE L'EST.

" A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement "

11. Cautionnement provisoire

Les offres devront être accompagnées d'un cautionnement provisoire d'une durée de validité de soixante jours (60) jours représentant 2% du cout prévisionnel; établi selon le modèle indiqué dans le Dossier d'Appel d'Offres, par un établissement bancaire de premier ordre, agréé par le Ministère en charge des Finances et dont la liste figure dans la pièce 12 du DA0. Le cautionnement provisoire sera libéré d'office au-delà du trentième (30ème) jour après l'expiration de la validité des offres pour les soumissionnaires n'ayant pas été retenus.

12. Recevabilité des offres

livrée par un établissement bancaire de i" ordre agréé par le Ministère en charge des Finances d'un montant de 2% du montant prévisionnel, soit 540 000 (Cinq cent quarante mille) Francs CFA.

La caution devra rester valable soixante (60) jours à compter de la date de remise de offres.

Les offres ne respectant pas le mode de séparation de l'offre financière des offres administrative et technique seront irrecevables. Toute offre incomplète conformément aux prescriptions du Dossier d Appel d'Offres sera déclarée irrecevable, notamment, celle dans laquelle il est constaté l'absence de la caution de soumission établie selon le modèle proposé dans le Dossier d'Appel d'Ofïfes et délivrée par une banque de premier ordre agréée par le Ministère en charge des Finances, valable pendant trente (30) jours au-dela du délai de validité des offres.

Sous peine de rejet, les pièces administratives requises devront être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur, conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres. .

Elles devront obligatoirement dater de moins de trois (03) mois a la date initiale de remise des offres.

13. Ouverture des plis

L'ouverture des offres se fera en un temps à la Commune de Diang le 23/02/2021 à 12 HEURES précises par la Commission interne de passation des Marchés de la Commune de Diang, en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants dûment mandatés et ayant une parfaite connaissance de la soumission dont ils ont la charge.

14. Critères d'évaluation

A. Critères éliminatoires :

a. Offre Administrative

- 1) Absence de la caution de soumission ;
- 2) Pièce falsifiée ;
- 3) Non-conformité de l'une des pièces du dossier administratif après le délai de 48 heures réglementaire ;
- 4) N'avoir pas un projet abandonné.

A Offre technique

- 1) Fausse déclaration ou pièce falsifiée ;
- 2) N'avoir pas réuni au moins 80% de critères de qualification,

a Offre Financière

- 1) Offre financière incomplète ;
 - 2) Omission du prix d'une tâche quantifiée dans le bordereau des prix unitaires ou dans le devis estimatif ;
- jV;g ; Les copies certifiées des pièces antérieurement légalisées seront systématiquement rejetées.

B. Critères de qualification des offres techniques :

Les critères, explicités dans le règlement particulier du DAO et relatifs à la qualification des candidats porteront sur :

- 1) La capacité financière de Treize millions cinq cent mille (13 500 000) Oui/Non
- 2) Les références de l'Entreprise Oui /Non

3) La compréhension du projet cohérente avec la consistance des travaux Oui /Non

4) L'expérience du personnel d'encadrement Oui /Non

5) Le matériel et les équipements essentiels Oui /Non

Seules les offres financières des soumissionnaires dont l'offre technique aura obtenu un pourcentage de « Oui » supérieur ou égal à 80% de la note technique, (soit au moins 04 « Oui » sur 05 « Oui ») seront examinées.

15. Attribution

La Lettre-Commande à élaborer sera attribuée au soumissionnaire dont l'offre:

1-Administrative serajugée conforme ;

2-Technique serajugée conforme et aura reçu un pourcentage de « oui » supérieur ou égal à 80 %;

3-Financière après corrections conformément aux dispositions du RPA0 des sous-détails des prix unitaires, du bordereau des prix unitaires et du devis estimatif, serajugée conforme aux dispositions du CCTP et classée la moins disante.

16. Durée de validité des offres

Les soumissionnaires restent engagés par leur offre pendant soixante (60) jours à partir de la date limite fixée pour la remise des offres.

17. Renseignements complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables à la Commune de Diang

NB : Numéro vert du MINMAP : 673 20 57 25/699 33 07 48

BDIANG le 01 Février 2021

Le MAIRE

MENGANAS ALAIN WILFRID

[Télécharger le DAO](#)

PRÉFECTURE DU LOM ET DJEREM : APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT

**N° 001/AONO/B15/SIGAMP/CDPM/LD
/2021 DU 12/02/2021 POUR
L'EXECUTION DES TRAVAUX DE
CONSTRUCTION D'UN BLOC DE
DEUX SALLES DE CLASSE AU
LYCEE DE TIGAZA, DANS LE
DEPARTEMENT DU LOM ET DJEREM,
REGION DE L'EST.**

[Télécharger le DAO](#)

1. Objet

Dans le cadre de l'exécution du Budget d'Investissement Public Exercice 2021, le Préfet du Département du Lom et Djerem, Autorité Contractante, lance pour le compte du Ministre des Enseignements Secondaires, Maître d'Ouvrage, un Appel d'Offres National Ouvert pour l'exécution des travaux de construction d'un bloc de deux salles de classe au Lycée de Tigaza, dans le Département du Lom et Djerem, Région de l'Est.

2. Consistance des prestations

L'ensemble des travaux comprend notamment :

- Travaux préparatoires;
- Terrassement ;
- Fondations ;
- Maçonnerie – Béton arme en élévation ;
- Charpente ‘ Couverture, Bardage
- Menuiserie Métallique ;
- Electricité ;
- Peinture.
- Aménagements ‘ VRD ;

3. Coût prévisionnel

Les travaux objet du présent Appel d’Offres, sont financés par le Budget d’Investissement Public (BIP) exercice 2021, pour un montant prévisionnel de 22 000 000 (Vingt-deux millions) Francs CFA TTC.

4. Délai de livraison

Le délai maximum d’exécution est de quatre (04) mois, incluant toutes les contraintes éventuelles liées à l’enclavement et aux contraintes particulières du site, aux conditions climatiques et aux moyens d’accès au site. Le délai court à compter de la date de notification de l’ordre de service de commencer les travaux.

Il revient au soumissionnaire de proposer dans son offre un calendrier d’exécution entrant dans le délai sus-indiqué. Le délai contractuel est celui proposé dans l’offre du Cocontractant.

5. Allotissement

UNIQUE

6. Participation et origine

La participation au présent Appel d’Offres est ouverte aux entreprises de droit camerounais intéressées, justifiant des capacités techniques, financières et juridiques.

7. Financement

La participation au présent Appel d’Offres est ouverte aux

entreprises de droit camerounais intéressées, justifiant des capacités techniques, financières et juridiques.

8. Consultation du dossier

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être consulté et retiré au secrétariat particulier du Préfet du Lom et Djerem, dès publication du présent avis, sur présentation d'une quittance attestant, le versement d'une somme non remboursable de trente mille (30 000) francs CFA, payable à la Trésorerie paierie Générale de Bertoua.

9. Acquisition du dossier

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être consulté et retiré au secrétariat particulier du Préfet du Lom et Djerem, dès publication du présent avis, sur présentation d'une quittance attestant, le versement d'une somme non remboursable de trente mille (30 000) francs CFA, payable à la Trésorerie paierie Générale de Bertoua.

10. Remise des offres

Chaque offre rédigée en Français ou en Anglais en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marqués comme tels, devra parvenir sous pli fermé au secrétariat particulier du Préfet du Lom et Djerem Maître d'Ouvrage Délégué, au plus tard le 25 mars 2021 à 10H00 heures précises et devra porter la mention suivante :

« APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT

N°001/AONO/B15/SIGAMP/CDPM/LD/2021 DU 12/02/2021

POUR L'EXECUTION DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN BLOC

DE DEUX SALLES DE CLASSE AU LYCÉE DE TIGAZA,

DANS LE DEPARTEMENT DU LOM ET DJEREM, REGION DE L'EST.

« A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT »

11. Cautionnement provisoire

Toutes les offres devront être accompagnées d'une caution de soumission d'un montant de 2% du montant prévisionnel, soit 440 000 (quatre cent quarante mille) F CFA délivrée par un établissement bancaire de 1er ordre agréé par le Ministère en charge des Finances.

12. Recevabilité des offres

Toutes les offres devront être accompagnées d'une caution de soumission d'un montant de 2% du montant prévisionnel, soit 440 000 (quatre cent quarante mille) F CFA délivrée par un établissement bancaire de 1er ordre agréé par le Ministère en charge des Finances.

13. Ouverture des plis

L'ouverture des offres se fera dans la salle de conférences des services du Préfet du Lom et Djerem, Maître d'Ouvrage Délégué, le 25 mars 2021 à 11 heures 00 précises, par la Commission Départementale de Passation des Marchés du Lom et Djerem, en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants dûment mandatés.

14. Critères d'évaluation

A. Critères éliminatoires :

a- Offre administrative

- Absence d'une pièce administrative ;
- Pièce falsifiée ;
- Non-conformité de l'une des pièces du dossier administratif après le délai de 48h réglementaire ;

b- Offre technique

- Fausse déclaration ou pièce falsifiée ;
- N'avoir pas réuni au moins 80% de critères de qualification.

c- Offre financière

Absence dans le sous-détail des prix, d'un prix unitaire quantifié ;

Omission dans le bordereau des prix unitaires ou dans le devis, d'un prix d'une tâche quantifiée.

N.B : Les copies certifiées des pièces antérieurement légalisées seront systématiquement rejetées.

B. Critères essentiels de qualification :

Les critères, explicités dans le règlement particulier du DAO et relatifs à la qualification des candidats porteront sur :

- la capacité financière ——— Oui/Non
- Les références de l'Entreprise ——— Oui/Non
- Le matériel et les équipements essentiels ——— Oui/Non
- L'expérience du personnel d'encadrement ——— Oui/Non
- L'organisation, les plannings d'approvisionnement et d'exécution des travaux et la compréhension du projet ——— Oui/Non

Toute offre ayant obtenu au moment de son évaluation technique un pourcentage de « Oui » supérieur ou égal à quatre-vingt pour cent (80%) verra son offre financière examinée.

15. Attribution

NA

16. Durée de validité des offres

Les soumissionnaires restent engagés par leur offre pendant soixante (60) jours à partir de la date limite fixée pour la remise des offres.

17. Renseignements complémentaires

Les renseignements complémentaires d'ordre technique peuvent être obtenus aux heures ouvrables au secrétariat particulier de la Préfecture de Bertoua. tél. :695679624

BERTOUA le 12 Février 2021

Le PRÉFET

BONYOMO DONATIEN

[Télécharger le DAO](#)

**PRÉFECTURE DU LOM ET DJEREM :
APPEL D'OFFRES NATIONAL
OUVERT N°
002/AONO/B15/SIGAMP/CDPM/LD/2
021 DU 08 FEVRIER 2021 POUR
L'EXECUTION DES TRAVAUX DE
CONSTRUCTION DE L'INSPECTION
D'ARRONDISSEMENT DE
L'EDUCATION DE BASE DE BELABO**

[Télécharger le DAO](#)

1. Objet

Dans le cadre de l'exécution du Budget d'Investissement Public Exercice 2021, le Préfet du Département du Lom et Djerem, Autorité Contractante, lance pour le compte du Ministre l'Education de Base, Maître d'Ouvrage, un Appel d'Offres National Ouvert pour l'exécution des travaux de construction de l'Inspection d'Arrondissement de l'Education de Base de Belabo, dans le Département du Lom et Djerem, Région de l'Est.

2. Consistance des prestations

Les travaux à réaliser portent sur :

Lot 100 : Installation de chantier – Etudes;

Lot 200 : Travaux préparatoires ;

Lot 300 : Fondations ;

Lot 400 : Maçonnerie-Elévation ;

Lot 500 : Charpente – Couverture – Plafond;

Lot 600 : Menuiserie métallique;

Lot 700 : Menuiserie Bois ;

Lot 800 : Plomberie sanitaire

Lot 900 : Électricité;

Lot 1000 : Revêtement des sols et murs

Lot 1100 : Peinture ;

Lot 1200 : Vitrerie

Lot 1300 : VRD.

3. Coût prévisionnel

Vingt-Sept millions Cinq Cent Mille (27 500 000) FCFA TTC ;

4. Délai de livraison

Le délai prévisionnel d'exécution des travaux est de quatre (04) mois, délai incluant toutes les contraintes éventuelles liées à l'enclavement, à la particularité du site, aux conditions climatiques et aux moyens d'accès sur place. Le délai court à compter de la date de notification de l'ordre de service de commencer les travaux.

Il revient au co-contractant de proposer dans son offre un calendrier d'exécution entrant dans le délai sus-indiqué.

5. Allotissement

UNIQUE

6. Participation et origine

La participation au présent Appel d'Offres est ouverte à égalité de conditions à toutes les petites et moyennes entreprises de droit camerounais, jouissant des capacités juridiques, techniques et financières requises.

7. Financement

Les travaux objet du présent Appel d'Offres sont financés par le Budget d'Investissement Public de la République du Cameroun, Exercice 2021.

8. Consultation du dossier

Le Dossier d'Appel d'Offres (DAO) peut être consulté aux heures ouvrables à la Préfecture de Bertoua, dès publication du présent avis.

9. Acquisition du dossier

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être consulté et retiré au secrétariat particulier du Préfet du Lom et Djerem, dès publication du présent avis, sur présentation d'une quittance attestant, le versement d'une somme non remboursable de trente mille (30 000) francs CFA, payable à la Trésorerie paierie Générale de Bertoua.

10. Remise des offres

Chaque offre rédigée en Français ou en Anglais en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marqués comme tels, devra parvenir sous pli fermé au secrétariat particulier du Préfet du Lom et Djerem, Autorité Contractante, au plus tard le 25 mars 2021 à 10H00 heures précises et devra porter la mention suivante :

« APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT

N°02/A0N0/B15/SIGAMP/CDPM/LD/2021 DU 12/02/2021

**POUR L'EXECUTION DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE L'INSPECTION
D'ARRONDISSEMENT DE L'EDUCATION DE BASE DE BELABO,**

DANS LE DEPARTEMENT DU LOM ET DJEREM, REGION DE L'EST.

« A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT »

11. Cautionnement provisoire

Les offres devront être accompagnées d'un cautionnement provisoire d'une durée de validité de cent vingt jours (120) jours représentant 2% du cout prévisionnel de chaque lots ; établi selon le modèle indiqué dans le Dossier d'Appel d'Offres, par un établissement bancaire de premier ordre, agréé par le Ministère en charge des Finances et dont la liste figure dans la pièce 12 du DAO. Le cautionnement provisoire sera libéré d'office au-delà du trentième (30ème) jour après l'expiration de la validité des offres pour les soumissionnaires n'ayant pas été retenus.

12. Recevabilité des offres

Les offres devront être accompagnées d'un cautionnement provisoire d'une durée de validité de cent vingt jours (120) jours représentant 2% du cout prévisionnel de chaque lots ; établi selon le modèle indiqué dans le Dossier d'Appel d'Offres, par un établissement bancaire de premier ordre, agréé par le Ministère en charge des Finances et dont la liste figure dans la pièce 12 du DAO. Le cautionnement provisoire sera libéré d'office au-delà du trentième (30ème) jour après l'expiration de la validité des offres pour les soumissionnaires n'ayant pas été retenus.

13. Ouverture des plis

L'ouverture des offres se fera dans la salle de conférences des services du Préfet du Lom et Djerem, Maître d'Ouvrage, le 25 mars 2021 à 11 heures 00 précises, par la Commission Départementale de Passation des Marchés du Lom et Djerem, en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants dûment mandatés.

14. Critères d'évaluation

1- Critères éliminatoires :

a. Offre Administrative

- 2- Absence d'une pièce administrative ;
- 3- Pièce falsifiée ;
- 4- Non-conformité de l'une des pièces du dossier administratif après le délai de 48 heures réglementaire ;

a. Offre technique

- 5- Fausse déclaration ou pièce falsifiée ;
- 6- N'avoir pas réuni au moins 80% de critères de qualification.

a. Offre Financière

- 7- Offre financière incomplète ;
- 8- Omission du prix d'une tâche quantifiée dans le bordereau des prix unitaires ou dans le devis estimatif ;

N.B : Les copies certifiées des pièces antérieurement légalisées seront systématiquement rejetées.

9- Critères de qualification des offres techniques :

Les critères, explicités dans le règlement particulier du DAO et relatifs à la qualification des candidats porteront sur :

- 10- La capacité financière de Treize millions sept cent cinquante mille (13 750 000) '...Oui
- 11- Les références de l'Entreprise ——-Oui
- 12- La compréhension du projet ——-Oui
- 13- L'expérience du personnel d'encadrement ——- Oui
- 14- Le matériel et les équipements essentiels —— Oui

Seules les offres financières des soumissionnaires dont l'offre technique aura obtenu un pourcentage de « Oui » supérieur ou égal à 80% de la note technique, (soit au moins 04 « Oui » sur 05 « Oui ») seront examinées.

15. Attribution

La Lettre-Commande à élaborer sera attribuée au soumissionnaire dont l'offre:

- i. Administrative sera jugée conforme ;
- ii. Technique sera jugée conforme et aura reçu un pourcentage de « oui » supérieur ou égal à 80 % ;
- iii. Financière après corrections conformément aux dispositions du RPA0 des sous-détails des prix unitaires, du bordereau des prix unitaires et du devis estimatif, sera jugée conforme aux dispositions du CCTP et classée la moins disante.

16. Durée de validité des offres

Les soumissionnaires restent engagés par leur offre pendant soixante (60) jours à partir de la date limite fixée pour la remise des offres.

17. Renseignements complémentaires

Les renseignements complémentaires d'ordre technique peuvent être obtenus aux heures ouvrables au secrétariat particulier de la Préfecture de Bertoua. tél. :695679624

BERTOUA le 12 Février 2021

Le PRÉFET

BONYOMO DONATIEN

[Télécharger le DAO](#)

**PRÉFECTURE DU LOM ET DJEREM :
AVIS D'APPEL D'OFFRES
NATIONAL OUVERT N°
003/A0N0/B15/SIGAMP/CDPM-
LD/2021 DU 12/02/2021 POUR
LES TRAVAUX DE REHABILITATION
DE LA DELEGATION
DEPARTEMENTALE DE L'ECONOMIE
DE LA PLANIFICATION ET DE
L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE
DU LOM ET DJEREM.**

[Télécharger le DAO](#)

1. Objet

Appel d'Offres National Ouvert pour l'exécution des travaux de réhabilitation de la Délégation Départementale de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire du Lom et Djerem, selon la répartition des tâches à exécuter citées ci-dessous :

2. Consistance des prestations

Ces travaux comprennent les corps d'état et les tâches à réaliser suivant :

- Travaux préparatoires ;
- Démolition;
- Menuiserie bois et Métallique ;
- Plafonnage;
- Peinture ;

3. Coût prévisionnel

Les travaux, objet du présent Appel d'Offres, sont financés par le Budget d'Investissement Public, Exercice 2021, pour un coût estimatif de Six-Millions (6 000 000) de Francs CFA TTC.

4. Délai de livraison

Le délai maximum d'exécution prévu par le Maître d'Ouvrage pour la réalisation des travaux est de Deux (02) Mois calendaires. Ce délai comprend les périodes des pluies, toutes les intempéries et sujétions diverses et court à compter de la date de notification de l'Ordre de Service de commencer les travaux, date de signature de votre contrat.

5. Allotissement

UNIQUE

6. Participation et origine

La participation au présent Appel d'Offres est ouverte à l'égalité de conditions aux sociétés et entreprises ou groupement d'entreprises de droits camerounais, ayant une expérience avérée dans le domaine d'aménagement des Bâtiments et du Génie-Civil.

Par le présent Avis d'Appel d'Offres, les entreprises intéressées sont invitées à fournir dans leurs offres, les informations authentiques qui permettront de retenir celle pouvant réaliser les prestations après une évaluation approfondie et objective de son dossier.

7. Financement

Les travaux, objet du présent Appel d'Offres, sont financés par le Budget d'Investissement Public, Exercice 2021, pour un coût estimatif de Six-Millions (6 000 000) de Francs CFA TTC.

8. Consultation du dossier

Dès publication du présent avis, le Dossier d'Appel d'Offres peut être consulté aux heures ouvrables auprès de la Commission Départementale de passation des Marchés Publics du Lom et Djerem, Cellule d'Appui au lancement des offres dans les services de la Préfecture de Bertoua.

9. Acquisition du dossier

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être obtenu à la Commission Départementale de passation des Marchés Publics du Lom et Djerem, dès publication du présent avis, sur présentation d'une quittance de versement d'une somme non remboursable au titre des frais d'achat du Dossier d'Appel d'Offres est de Dix-mille (10 000) francs CFA auprès de la Trésorerie de Bertoua.

10. Remise des offres

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être obtenu à la Commission Départementale de passation des Marchés Publics du Lom et Djerem, dès publication du présent avis, sur présentation d'une quittance de versement d'une somme non remboursable au titre des frais d'achat du Dossier d'Appel d'Offres est de Dix-mille (10 000) francs CFA auprès de la Trésorerie de Bertoua.

11. Cautionnement provisoire

Chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives une caution de soumission (conforme au modèle joint en annexe) établie par une banque de premier ordre agréée par le Ministère en charge des finances et dont la liste figure dans la pièce 12 du DAO, d'un montant de : 120 000 FCFA (Cent-Vingt-Mille CFA), et valable pendant trente (30) jours au-delà de la date originale de validité des offres.

12. Recevabilité des offres

Chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives une caution de soumission (conforme au modèle

joint en annexe) établie par une banque de premier ordre agréée par le Ministère en charge des finances et dont la liste figure dans la pièce 12 du DA0, d'un montant de : 120 000 FCFA (Cent-Vingt-Mille CFA), et valable pendant trente (30) jours au-delà de la date originale de validité des offres.

Sous peine de rejet de l'offre, les autres pièces administratives requises (en cours de validité) devront être impérativement produites en originaux et en copies certifiées conformes par le service émetteur ou une autorité administrative, datant de moins de trois (03) mois et valide le jour de l'ouverture des plis, conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres.

Elles devront obligatoirement être en cours de validité conformément à la réglementation en vigueur.

13. Ouverture des plis

L'ouverture des plis se fera en un (01) temps le 25 mars 2021 à 11 heures précises dans la salle de réunion de la Préfecture de Bertoua, en présence des soumissionnaires.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une seule personne (même en cas de groupement) de leur choix ayant une parfaite connaissance du dossier.

14. Critères d'évaluation

L'évaluation des offres se fera en trois (03) étapes :

1ère étape : Vérification de la conformité du dossier administratif de chaque soumissionnaire.

2e étape : Evaluation technique des offres administratives conformes.

3e étape : Vérification des offres financières des entreprises dont les offres ont été reconnues techniquement qualifiées et administrativement conformes.

Les critères d'évaluation des offres sont les suivants :

13.1- Critères éliminatoires

13.1.1 : Pièces administratives

- a) Dossier incomplet ou pièces non conformes ;
- b) Pièce falsifiée ou non authentique.

13.1.2 : Offre technique

- a) Dossier incomplet ou pièces non conformes ;
- b) Fausse déclaration, documents falsifiés ou scannés ;
- c) Chiffre d'affaires dans les Bâtiments et Travaux Publics (BTP) au cours des trois (03) dernières années inférieur à Cent millions (20 000 000) de Francs CFA ;
- d) N'avoir pas justifié de la réalisation au cours des trois dernières années, comme entrepreneur principal, d'un chantier de construction de Bâtiments ;
- e) Non existence dans l'offre technique de la rubrique « organisation, méthodologie et planning » ;
- f) Non satisfaction, au moins, à trente(30) critères essentiels sur quarante-cinq (45).

13.1.3 : Offre financière

- a) Offre financière incomplète ;
- b) Pièces non conformes ;
- c) Omission dans l'offre financière d'un prix unitaire quantifié ;
- d) Absence d'un sous-détail de prix ;
- e) Sous-détail de prix irréaliste et erroné.

15. Attribution

Le marché sera attribué au soumissionnaire dont l'offre, qualifiée techniquement, aura été évaluée la moins-disante après vérifications de ses prix et jugée substantiellement conforme au Dossier d'Appel d'Offres.

16. Durée de validité des offres

Les soumissionnaires restent engagées par leurs offres pendant une période de quatre -vingt -dix (90) jours, à compter de la date limite fixée pour la remise des offres.

17. Renseignements complémentaires

Les renseignements complémentaires d'ordre technique peuvent être obtenus tous les jours, aux heures ouvrables, auprès de la Préfecture de Bertoua, tél : 695 67 96 24.

BERTOUA le 12 Février 2021
Le PRÉFET
BONYOMO DONATIEN

[Télécharger le DAO](#)